

Le SICTAME VOUS INFORME

17
septembre
2026



SYNDICAT DES INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE & EMPLOYÉS



La Smart App MyLink arrive ! Technologie, Modernité, Tour de « ouf », et toujours plus d'économies, sur le dos de qui ? 🤔

À l'approche de The Link, la direction vend une vitrine de modernité. Mais derrière l'innovation affichée, une réalité inquiète : une partie des coûts pourrait être transférée aux salariés.

La Smart App MyLink permettrait de dématérialiser le badge d'accès, mais aussi de payer la cantine, consulter l'attente au restaurant, réserver un bureau ou un cours de sport. Pratique ? Peut-être. Mais une question s'impose : **jusqu'où l'entreprise peut-elle aller dans nos téléphones personnels ?**

Ces services peuvent sembler utiles. C'est justement l'argument utilisé pour pousser chacun à installer l'application. Officiellement optionnelle, elle risque pourtant de devenir incontournable si tous les services du quotidien y basculent. **Choix du badge réel toujours possible, jusqu'à quand ?**

Le risque est simple : aujourd'hui facultative, demain obligatoire car indispensable de fait ! Dans The Link la réduction des espaces rendra la réservation de bureau incontournable. ([Avis du CSE voté le 21/11/25 à l'initiative d'E.Vaubourdolle, rapporteur de la CSSCT](#)). Derrière le Flex office, l'entreprise réalise des économies importantes, alors que les salariés supportent une part croissante des frais et contraintes liés au travail tandis que les augmentations annuelles minimalistes ne sauraient compenser durablement ces dépenses transférées. **Si nous laissons faire, n'est-ce pas la voie ouverte vers une ubérisation progressive du travail ?**

[Présentée au CSE Siège Paris du 7 juillet 2026, MyLink soulève des inquiétudes majeures](#) : données personnelles, géolocalisation interne, accès aux services, gouvernance numérique du bâtiment et respect des libertés individuelles.

L'entreprise a refusé le principe même d'une information-consultation du CSE sur MyLink , ceci aurait pourtant institué de la transparence, de la confiance et, pour une fois, un dialogue social de qualité tant prôné par l'entreprise mais rarement mis en application dans la réalité !

Un outil professionnel doit rester à la charge de l'employeur

Un badge d'accès est un outil de travail. Si l'entreprise choisit de le remplacer ou de le compléter par une application mobile, elle doit fournir le matériel nécessaire ou prévoir une compensation claire, équitable et négociée.

Le président du CSE Siège Paris l'a indiqué en séance du 7 juillet dernier : tous les collaborateurs n'auraient pas de mobile d'entreprise. Et, à ce stade, l'entreprise ne prévoit pas d'indemniser celles et ceux qui utiliseraient leur téléphone personnel pour accéder à MyLink.

C'est donc clair : l'entreprise organise un usage professionnel du téléphone personnel sans fournir l'outil à tous, ni compenser son utilisation. Si l'accès au site et aux services indispensables passe par

une application, le support pour l'utiliser ne peut pas rester à la charge des salariés. [Code du travail – article R.4321-1.](#)

En clair : si MyLink devient indispensable pour accéder au site ou aux services du quotidien, l'entreprise doit fournir les moyens de l'utiliser, sans faire peser ce coût sur les salariés.

Le téléphone personnel n'est pas une extension gratuite de l'entreprise

Un téléphone personnel reste un outil privé. Il contient des données personnelles, familiales, bancaires ou médicales. Y installer une application professionnelle n'est jamais anodin.

Cette pratique brouille la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle. Elle pose aussi des questions concrètes : panne, perte, vol, changement de téléphone, sécurité informatique ou impossibilité technique.

Plus l'application regroupe de fonctions, plus elle peut révéler des usages quotidiens : accès au bâtiment, restauration, réservations, occupation des espaces, horaires, déplacements. **La traçabilité ne doit pas devenir la norme.**

Même sans traçage en temps réel annoncé, la géolocalisation interne exige des garanties précises : information complète, finalités limitées, absence de surveillance, transparence sur les données et contrôle des représentants du personnel.

Une modernité à sens unique

The Link est présentée comme une tour moderne. Mais une modernité qui réduit les coûts de l'entreprise en utilisant le matériel personnel des salariés n'est pas un progrès social : **c'est une économie déguisée.**

La technologie ne doit pas imposer de nouvelles contraintes ni banaliser l'usage des outils personnels à des fins professionnelles. Le progrès ne doit pas être payé par les salariés.

Modernité oui, transfert de charges non !

The Link ne doit pas devenir le symbole d'une entreprise moderne en façade et régressive dans ses pratiques. Exigeons une modernité respectueuse des droits, de la vie privée et du pouvoir d'achat de chacun. Le SICTAME fait la demande suivante :

- **Equiper en priorité tous les collaborateurs d'un smartphone professionnel (iPhone recommandé par TTE pour des raisons de cybersécurité) pour accéder à MyLink**
- **A défaut, un dédommagement financier pour usage d'un smartphone personnel**

SUIVEZ NOUS SUR...

... **notre site internet :**

<http://www.sictame-unsatotal.org>

... **nos Yammer :**

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Privé](#)

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Public](#)

Contactez-nous en écrivant à :

holding-amont.sictame-unsatotal.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

TOUR COUPOLE La Défense Bureau 4E41 01 47 44 76 33

PAU Bureau F16 CSTJF

05 59 83 59 21

LE SICTAME-UNSA EST LÀ POUR VOUS INFORMER SUR VOS DROITS !

Rejoignez-nous !